

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/11/19

Dossier complet le :

04/11/19

N° d'enregistrement :

2019/4051

1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme logistique sur la ZAC du Val de Somme à Villers Bretonneux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI DE LA BRIQUETERIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Isabelle NOEL agissant en qualité de Présidente de SOGESPID, société gérante de la
SCI de la Briqueterie

RCS / SIRET

3 8 8 0 9 0 6 0 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. b - ICPE - Autres installations soumises à enregistrement	Rubriques ICPE à enregistrement : 1510-2, 1530-2, 1532-2, 2662-2 et 2663-2-b.
39.b - Travaux et constructions qui créent une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 10000 et 40000 m ²	Construction de 12 554 m ² se répartissant en : - 11 673 m ² de bâtiment logistique composé de 2 cellules de stockage (environ 5772 m ² intérieurs chacune) ; - 881 m ² de locaux techniques, bureaux administratifs, locaux sociaux .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se fera sur un terrain nu (terrain en culture) de la ZAC du Val de Somme sur la commune de VILLERS BRETONNEUX et ne nécessitera pas de travaux de démolition.

Il s'agit de construire une plateforme logistique qui comportera :

- deux cellules de stockage de chacune environ 6000 m² ;
- des locaux techniques : transformateur, TGBT, locaux de charge, local autolaveuses, chaufferie, local sprinkler ;
- des bureaux administratifs et des locaux sociaux.

Le site sera implanté sur un terrain de 34 927 m². Une réserve foncière permet d'envisager des extensions futures.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de construire un entrepôt "en blanc" c'est à dire un entrepôt conçu sans connaître son contenu final (matières stockées indéterminées à ce stade du projet). Afin d'accueillir de nouveaux clients (principalement dans le secteur de l'agroalimentaire et de la pharmacie), il s'agit de répondre à un besoin de flexibilité aussi bien en termes de matières que de niveaux de stockage (racks et masse).

Les matières stockées pourront être des matières combustibles (telles que des produits de la grande distribution, produits alimentaires...), des cartons à plats ou des articles en papier cartons (tels que articles de papeterie, livres), des articles en bois (tels que des meubles), des matières plastiques (telles que matières premières de l'industrie plasturgique ou des produits finis ou semi finis).

Il ne sera pas stocké sur le site de matières dangereuses.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Compte tenu du terrain, des terrassements en déblai/remblai sont prévus. Ces déblais et remblais seront équilibrés sur la parcelle.

Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage du chantier.

Le chantier durera environ 8 mois et comprendra les phases suivantes :

- préparation du chantier,
- construction du bâtiment,
- aménagement des parkings, voiries et réseaux, espaces verts.

Suite au diagnostic écologique Habitats, Faune et Flore réalisé durant l'été 2019, les travaux débuteront en dehors des périodes de nidification.

Lors des travaux, des dispositions seront prises pour limiter l'impact de la construction :

- poussières limitées par des mesures telles que l'arrosage pendant la phase de terrassement en cas de temps très sec,
- interdiction du brûlage à l'air libre des déchets,
- nettoyage des voiries autant que de besoin,
- collecte sélective des déchets et prise en charge par des prestataires agréés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du site consiste à stocker des marchandises conditionnées sur palettes.

Les marchandises à stocker sur le site seront acheminées sur le site pour camions. A l'entrée sur le site, les camions stationneront sur le parking d'attente (de 16 places de parking PL) avant d'être dirigés, après pesée, vers l'un des 10 quais ou vers l'un des 2 accès à niveau. De là ils seront déchargés à l'aide d'engins de manutention mus électriquement. Suivant leur typologie, les marchandises seront soit stockées en masse, soit stockés en racks permettant une hauteur maximale de stockage de 10,30 m (pour une hauteur libre sous ferme de 11,30 m). Suivant le mode de stockage retenu, l'entrepôt pourra stocker jusqu'à environ 12800 palettes.

Le déstockage des marchandises se fera de la même manière, exclusivement par la route.

le trafic routier induit par cette activité représentera environ 30 poids lourds/jour transitant sur le site du lundi au vendredi (5jours/7), dans la plage horaire 5H00-22H00 (travail en 2 postes de 8 heures).

Le bâtiment, en simple rez-de-chaussée aura une structure Béton (R60) sauf au droit des murs (R120) dépassant en toiture (1m) (à minima, mur séparant les deux cellules et mur extérieur de la cellule sur laquelle pourra être adossée une extension future). Les façades extérieures en bardage double peau métallique avec isolation en laine de verre seront A2s1d0. Le système de couverture de toiture (Bac acier + isolant laine de roche + étanchéité bitumineuses) satisfera la classe BROOF(t3) et comportera une bande A2s1d1 de part et d'autre du mur REI 120 séparant les deux cellules. L'entrepôt sera équipé d'une installation d'extinction automatique à eau (sprinqueur).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes :

- permis de construire ;
- enregistrement au titre des ICPE
- déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0 2°)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (m ²)	34 927 m ²
Surface des bâtiment (m ²)	12 554 m ²
Surface des voiries, zone palettes, bassins (m ²)	13 369 m ²
Surface des espaces verts (m ²)	9 004 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- Chaussée du Val de Somme
- Au sein de la ZAC Val de Somme
- Sur la commune de Villers Bretonneux.
- Sur un terrain correspondant à une partie de la parcelle n°96 de la section ZK du plan cadastral de Villers Bretonneux.
- Sur un terrain classé en zone AUF au PLU de Villeurs Bretonneux, qui est une zone non équipée, à vocation dominante d'activités logistiques, industrielles, artisanales.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 3 2' 0 3" 6. Lat. 4 9° 5 1' 2 9" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité de 4 ZNIEFF de type I (ZNIEFF n°220005023 Bois l'abbé, bois d'Aquennes et bois de Blangy, n°220013997 Bois de Vaire sous Corbie, n°220013993 Larris de la grande vallée et de la vallée d'Amiens à Demuin et n°220320018 Larris de Domart sur la Luce et d'une ZNIEFF de type II n°220030043 Vallées de la Luce et coteaux du Santerre entre Caix et Berteaucourt-lès-Thennes.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département de la Somme - 3ème échéance - 2018-2023 - Version approuvée par arrêté préfectoral du 28 mai 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le diagnostic faune-flore réalisé en septembre 2019 sur la parcelle d'implantation du projet, il est spécifié qu'aucune espèce caractéristique des zones humides n'a été mise en évidence.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Natura 2000 (ZSC - Directive Habitats) : A 5,5 km : FR2200357 Moyenne vallée de la Somme, A 6 km : FR2200356 marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie et A 8, 5 km : FR2200359 Tourbières et marais de l'Avre Natura 2000 (ZPS - Directive Oiseaux) : A 9,5 km : FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A environ 1,5 km, les sites classées des mémoriaux de Villeres-Bretonneux et le Hamel et leurs perspectives.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendrera pas de prélèvement direct sur le milieu naturel puisque le site sera alimenté exclusivement en eau potable provenant du réseau public. La consommation d'eau de ville se limitera au besoins sanitaires des quelques 30 personnes constituant l'effectif du site et aux besoins des autolaveuses (30 m3/an). Cette consommation ne représentera pas un impact notable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu une infiltration des eaux pluviales sur la parcelle d'implantation de la plateforme logistique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux éventuellement excédentaires seront réutilisés ou stockés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Très ponctuellement, des matériaux sains classés "GTR" pourront éventuellement être amenés sur site en complément des quantités de matériaux réutilisables présents sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un terrain actuellement cultivé au sein d'une Zone d'Activités Concertées (ZAC) . Dans le cadre du projet un diagnostic faune-flore a été réalisé en septembre 2019 sur cette parcelle. Le site ne présente pas d'habitat à forte valeur patrimoniale, des mesures telles que le démarrage des travaux en dehors des périodes de nidification (si le terrain n'a pas été préalablement labouré), permettront de limiter les incidences du projet sur les espèces d'oiseaux patrimoniales repérées sur la parcelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 5,5 km (distance aérienne) d'un site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation de la plateforme logistique se trouve dans une ZAC et n'a donc pas de vocation agricole. S'il est actuellement cultivé, c'est uniquement dans l'attente du développement de la zone d'activités.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site ne se situe pas dans un zonage PPRT. Le terrain n'est pas concerné par une servitude d'utilité publique associé à un risque technologique. En effet au regard du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de Villers-Bretonneux, les zones d'effets du site SPLE Logistique proche n'impacte pas le terrain d'implantation du futur l'entrepôt.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone PPRN. Le site est situé en zone de sismicité 1 (très faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine d'effluent industriel et ne stockera pas de matières dangereuses. Les seuls rejets susceptibles d'avoir un impact sur la santé publique viendraient des émissions gazeuses : - de la chaufferie limitée par l'utilisation du gaz naturel et la faible puissance - des poids lourds (PL) et véhicules du personnel (VL). Ce trafic reste marginal au regard du trafic induit par l'autoroute A29 située à moins 300 m au sud du terrain d'implantation de la plateforme logistique.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa vocation, un entrepôt engendre du trafic routier de poids lourds principalement, de véhicules légers venant du personnel d'exploitation dans une moindre mesure. Le site du projet est directement accessible à l'échangeur n°52 (Corbie – Villers-Bretonneux – Moreuil) de l'autoroute A29 (à environ 750 m) ce qui permet de limiter le passage des poids lourds à proximité de zones sensibles (écoles, habitations).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les émissions sonores liées au projet seront limitées aux véhicules de livraison/expédition représentant un trafic journalier de 30 PL/jour et aux opérations de chargement/déchargement des véhicules. L'absence de camions frigorifiques, l'utilisation d'engins de manutention mus électriquement et l'implantation en ZAC loin des habitations contribuent limiter l'impact sonore de projet lui-même concerné par les nuisances sonores venant des voies routières (autoroute A29) et ferrées (ligne SNCF).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage des voiries et à l'éclairage de sécurité.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éclairages extérieurs seront orientés vers le sol, capotés pour éviter les halos lumineux et asservis à la luminosité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets dans l'air du projet seront des gaz de combustion et seront : - un rejet canalisé provenant du générateur d'eau chaude ; le gaz naturel servant de combustible, la faible puissance de l'installation de combustion et son utilisation limitée à la période hivernale contribuent limiter les effet de ce rejet ; - des rejets diffus provenant des moteurs des poids lourds (expédition/ réception).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas d'effluents industriels. Les seuls rejets liquides sont marginaux et constitués des eaux usées venant de l'utilisation de l'eau par le personnel d'exploitation (eau sanitaire) et par l'autolaveuse (eau chargée principalement de matière en suspension et limitée à 30 m3/an). Ces rejets aqueux rejoindront le réseau d'assainissement public.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifiera la gestion des eaux pluviales reçues sur le site suite à l'imperméabilisation des surfaces. Les eaux pluviales de toiture seront dirigées directement vers le bassin de tamponnement/infiltration. Les eaux pluviales de voirie, transiteront, par un séparateur hydrocarbures avant de rejoindre ce bassin.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production : - De déchets non dangereux liés à l'activité logistique du site tels que palettes cassées, cartons, emballages, liens plastiques ; Ces déchets seront repris par des sociétés dûment autorisés en vue d'une valorisation ; - De déchets dangereux provenant de la maintenance (curage périodique) du séparateur d'hydrocarbures ; l'élimination de ces boues/liquides vers une société agréée est suivie à l'aide du BSD (Bordereau de Suivi de déchets).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel sera implanté la plateforme logistique (parcelle 65 de la section cadastrale ZK devenue, suite à un redécoupage, parcelle 96 de la même section) a fait l'objet d'une levée de toute contrainte archéologique par la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur un site destiné à accueillir ce type d'usage logistique. En effet il sera implanté sur un terrain classé en zone AUF au PLU de Villers, zone actuellement non équipée et à vocation dominante d'activités logistiques, industrielles, artisanales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de plateforme logistique s'implante dans une ZAC, à proximité direct d'un échangeur sur l'autoroute A29 évitant par la même un trafic routier à proximité de zone sensible tel que écoles, habitations.

Lors de la construction, des mesures seront prises pour limiter l'impact au sol et le déplacement de terre. La construction se fera soit sur un terrain préalablement labouré pour éviter la nidification des oiseaux, soit en dehors de ces périodes de nidifications.

Le traitement architectural du projet visant avant tout la simplicité volumétrique permettra une bonne intégration dans la paysage.

La gestion des eaux pluviales permettra d'infiltrer les eaux pluviales sur la parcelle.

Sur le site, les mesures viseront à réduire le bruit engendré par les opérations de chargement/déchargement : absence de transport frigorifique, moteurs des poids lourds à l'arrêt après mise à quai, opérations de chargement/déchargement réalisées avec des engins de manutention mus électriquement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La plateforme logistique sera construite dans une ZAC dont la vocation est d'accueillir ce type d'activités.

Un éloignement des zones naturelles type Natura 2000, un traitement architectural privilégiant la simplicité volumétrique, un accès optimal à l'A29 permettant d'éviter le trafic routier au niveau de zones sensibles, un trafic routier marginal au regard des infrastructures routières proches, une gestion des eaux pluviales sur la parcelle, une organisation visant à réduire l'impact sonore sont autant de dispositions visant à réduire notablement l'impact environnemental du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe facultative 1 : Diagnostic écologique : Habitats, Faune, Flore – Alfa ENVIRONNEMENT Septembre 2019 rattachée au partie 5 et 6.1.
Annexe facultative 2 : Attestation de libération de terrain de toute contrainte archéologique délivrée par la DRAC le 30 novembre 2016 rattaché à la partie 6.1.
Annexe facultative 3 : Note sur l'impact du trafic routier de la future plateforme logistique à Villers-Bretonneux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à RICHEBOURG

le, 30 octobre 2019

Signature

